

Le nouveau corps de Psychologues de l'Éducation Nationale créé le 1^{er} février 2017 est effectif depuis le 1^{er} septembre 2017.

Il regroupe :

- les directeurs/trices de CIO
- les anciens conseillers d'orientation-psychologues, automatiquement intégrés dans le nouveau corps des PsyEN
- les anciens psychologues scolaires, selon leur choix intégrés ou détachés dans le nouveau corps des PsyEN

Le 1^{er} concours de PsyEN a conduit au recrutement de :

- 135 stagiaires pour la spécialité du 1^{er} degré, nommée « Éducation, Développement et Apprentissages » (EDA).
- 155 stagiaires pour la spécialité du 2nd degré, nommée « Éducation, Développement et conseil en Orientation scolaire et professionnelle » (EDO).

Ces psychologues stagiaires sont affectés dans un des 8 centres de formation des psychologues de l'EN (Aix-Marseille, Bordeaux, Lille, Lyon, Nancy, Rennes, Paris (2)).

Affectation auprès des psychologues tuteurs :

Si le MEN a formellement donné son accord pour que les stages en pratique accompagnée de 14 semaines puissent être faits dans les académies limitrophes des académies sièges des centres de formation, dans la réalité, les rectorats ont une interprétation très restrictive des textes. Des collègues se trouvent donc contraints d'accomplir leur stage loin de chez eux, parfois dans des lieux où le nombre de tuteurs n'est pas suffisant. Le SNES-FSU et le SNUipp-FSU sont intervenus pour faire respecter l'engagement du ministère. Les stagiaires doivent faire une demande motivée pour réaliser ce stage dans une académie limitrophe à celle de l'académie du centre de formation.

Sommaire :

Page 1

Le corps des PsyEN est effectif !

Point 1^{er} concours

Les textes de référence

Se syndiquer au SNES ou au SNUipp-FSU

Page 2

Informations et formations syndicales au 1^{er} trimestre

Actualité des personnels : point de rentrée

Les textes déjà publiés

Dispositions statutaires

- décret du 22/03/1990 Liste des diplômes permettant de faire usage du titre de psychologue
- décret du 1^{er} février 2017 Recrutement, nomination, affectation, titularisation, évaluation et grille indiciaire
- circulaire du 28/04/2017 Missions
- arrêté du 26/04/2017 Référentiel de connaissances et de compétences
- arrêté du 09/05/2017 Cycles de travail
- arrêté du 09/05/2017 Aménagement du temps de travail

Carrières et évaluation

- arrêté du 05/05/2017 Rendez-vous de carrière
- arrêté du 05/05/2017 Taux de promotions d'accès à la Hors-classe
- arrêté du 10/05/2017 Liste des fonctions particulières pour l'accès à la classe exceptionnelle
- arrêté du 10/05/2017 Contingentement pour l'accès à la classe exceptionnelle

Concours

- arrêté du 03/02/2017 Modalité d'organisation

Droit d'option

- note de service 28/02/2017 Modalités de mise en place du corps des PsyEN

Formation

- arrêté du 23/08/2017 Modalités de stage, d'évaluation et de titularisation des Psy-EN stagiaires

Représentativité

La carrière des psychologues de l'Éducation nationale (avancement, promotion, mouvement...) est gérée par une commission administrative paritaire académique (CAPA) et une commission administrative paritaire nationale (CAPN) pour les détachements, avancement des détachés, affectation des lauréats de concours...

- arrêté du 31 juillet 2017 Création d'une commission administrative paritaire

Indemnitaires

Les décrets indemnitaires ne sont pas encore parus. Le SNUipp-FSU et le SNES-FSU sont intervenus auprès des ministres du budget et de l'EN. LA DGRH assure que ces textes devraient être publiés rapidement. Dans l'attente, la DGRH nous a assuré qu'il n'y aurait pas de changement pour le versement des salaires (part fixe et indemnités) qui restent gérés par le logiciel des PE pour les psys du 1^{er} degré jusqu'à la bascule dans le nouveau fonctionnement.

Défendez le métier et faites-vous entendre, SYNDIQUEZ-VOUS :

AU SNES-FSU de Champagne Ardenne

→ <http://www.snes.edu/Scripts/Adhesion/Adhesion/index.php>

AU SNUipp-FSU

Ardennes

<https://adherer.snuipp.fr/08>

Aube

<https://adherer.snuipp.fr/10>

Haute-Marne

<https://adherer.snuipp.fr/52>

Marne

<https://adherer.snuipp.fr/51>

Réunions départementales d'Information Syndicale PsyEN du SNUipp-FSU et du SNES-FSU

Ouvertes à tous : syndiqués, non syndiqués, titulaires, non-titulaires, stagiaires, candidats au concours
Organisées et co-animées par vos élu.e.s et candidates académiques aux élections de novembre 2017
(participation de droit sur le temps de travail)

Le calendrier du 1er trimestre

Ardennes :

PsyEN « EDA » et « EDO » **mercredi 22 novembre 2017, 9h - 12h,**
48 rue Victor Hugo à Charleville-Mézières

Aube :

PsyEN « EDO » et « EDO » **lundi 20 novembre 2017, 9h 30 - 11h 30**
2 bd du 1^{er} RAM à Troyes

Haute-Marne :

PsyEN « EDA » et « EDO » **lundi 20 novembre 2017, 14h - 16h**
46 rue victoire de la Marne à Chaumont

Marne :

Psy-EN « EDA » et « EDO » **vendredi 10 novembre 2017 de 9h à 11h30**
Dans les locaux du SNES 35-37 rue Ponsardin à Reims

et le **Vendredi 17 novembre 2017, 12 rue Cabanis Paris 14ème**

**Journée de réflexion et d'échanges.
Quelle psychologie à l'Ecole ?
Quelle place pour les psychologues ?**

Organisée par le SNUipp-FSU et le SNES-FSU (demande d'autorisation d'absence 1 mois avant)

Actu des personnels, point sur la rentrée :

Côté EDA (1^{er} degré)

On compte dans l'académie 85 **PsyEN-EDA**. 1/3 des collègues, environ a choisi l'intégration dans le nouveau corps et 2/3 ont opté pour le détachement pour 1 ou 5 ans. Ces chiffres correspondent au constat national.

Dans les Ardennes, sur 21 Psy, 12 ont opté pour l'intégration dans le nouveau corps et 9 sont détachés (dont 2 pour un an). 4 postes sont vacants.

Dans l'Aube, sur 17 Psy, 3 ont opté pour l'intégration dans le nouveau corps et 14 sont détachés. Pas de poste vacant et 2 collègues titulaires du DEPS n'ont pu obtenir de poste (une collègue complète un temps partiel à 25%).

Dans la Haute Marne, il y a 12 postes de psys et pas de poste vacant. Les chiffres (détachement/intégration) n'ont pas été communiqués par l'administration.

Dans la Marne, sur 35 Psy, 10 ont opté pour l'intégration dans le nouveau corps et 25 sont détachés (dont 6 pour un an). 4 postes sont vacants. 3 collègues sont affectés dans un CMPP.

Côté EDO (2nd degré)

Dans l'académie, on compte 116 **postes de PsyEN-EDO**, dont 20 % sont vacataires.

Les Ardennes comptent 3 CIO : un sur Charleville-Mézières, un sur Rethel et un sur Sedan. Le CIO de Revin a été fermé.

L'Aube compte 2 CIO, un sur Troyes et un sur Romilly-sur-Seine. Le CIO de Bar-sur-Aube a été fermé.

La Haute-Marne compte 2 CIO : un sur Chaumont et un sur Saint-Dizier. Le CIO de Langres a été fermé.

La Marne compte 3 CIO, un sur Châlons-en-Champagne, un sur Reims, un sur Epernay. Les CIO de Vitry-le-François, Sézanne et un CIO de Reims ont été fermés.